



Paris, le 14 novembre 2005

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **AGF Private Equity Holding Europe IV : closing intermédiaire à 190 millions d'euros.**

AGF Private Equity, l'un des leaders du capital-investissement en France, annonce le closing intermédiaire à 190 millions d'euros de son fonds de fonds européen destiné aux investisseurs institutionnels, « AGF Private Equity Holding Europe IV ».

« AGF Private Equity Holding Europe IV » vise un encours de 250 millions d'euros dans la perspective d'un closing final attendu pour la fin de l'année.

Une stratégie diversifiée et complète sur l'Europe :

« AGF Private Equity Holding Europe IV » est un Fonds dont la stratégie permet une combinaison particulièrement efficace de toutes les opportunités du capital-investissement européen. Sa stratégie vise à faire bénéficier ses investisseurs rapidement d'une performance élevée, grâce à son actif qui sera composé :

- d'investissements primaires, pour un minimum de 60%
- d'acquisitions secondaires, pour près de 20%
- de co-investissements concentrés sur des LBOs, pour près de 20% .

Le fonds de fonds réunit déjà des investisseurs institutionnels prestigieux comprenant des assureurs, des caisses de retraites et des mutuelles. De nombreux investisseurs existants du fonds précédent ont accru le volume de leur souscription dans ce quatrième Fonds, manifestant ainsi leur intérêt croissant pour cette classe d'actifs, et renouvelant leur confiance dans le professionnalisme des équipes d'AGF Private Equity .

Outre les synergies issues de l'utilisation combinée du primaire, du secondaire et du co-investissement, AGF Private Equity se distingue des autres acteurs du capital-investissement par la capacité d'identifier et d'avoir un accès privilégié aux meilleurs fonds mid-marked au sein de chaque pays d'Europe.

#### A propos d'AGF Private Equity

AGF Private Equity, filiale d'AGF, Groupe Allianz, est spécialisé dans le capital-investissement. La société de gestion, qui gère plus d'un milliard d'euros d'actifs, est parmi les leaders en France dans la gestion de fonds de fonds et dans le capital-risque.

AGF Private Equity a investi à ce jour 900 millions d'euros dans une soixantaine de fonds et investit chaque année environ 100 millions d'euros dans des fonds de capital-investissement principalement en Europe.

Forte de cette expertise diversifiée, AGF Private Equity propose aux investisseurs institutionnels une exposition au capital-investissement sur l'ensemble de l'Europe, via des véhicules adaptés à leur stratégie d'investissement : fonds de fonds, mandats de gestion et fonds dédiés.

Contacts Presse AGF :  
Bérangère Auguste-Dormeuil : 01 44 86 78 97  
Anne-Sandrine Cimatti : 01 44 86 67 45

Contact AGF Private Equity :  
Sophie Cadorel : 01 58 18 56 62  
[sophie.cadorel@agfpe.com](mailto:sophie.cadorel@agfpe.com)

**Réserve :**

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

*Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.*